

Projets bénéficiant d'un accompagnement renforcé dans le cadre de l'appel à projets du programme national de recherche en intelligence artificielle (PNRIA) du CNRS

Charte d'engagement

1. Objet de la charte

La présente charte a pour objet de définir le cadre, les engagements et les responsabilités relatifs à l'accompagnement renforcé des projets par les ingénieur(e)s IA, qui peut être demandé par des équipes dans le cadre de l'appel à projets du PNRIA du CNRS.

Cette charte vise à assurer le bon déroulement des projets dans des conditions optimales de collaboration, de transparence et d'efficacité.

2. Parties engagées par la charte

- Les ingénieur(e)s « IA » du programme national de recherche en intelligence artificielle (PNRIA) du CNRS.
- L'équipe projet ayant sollicité un accompagnement de son projet de recherche par les ingénieur(e)s du PNRIA du CNRS dans le cadre de l'appel à projets.
- L'équipe de coordination et notamment la personne en charge de la coordination du réseau PNRIA du CNRS.

3. Cadre de l'accompagnement

3.1 Cadre général

Le PNRIA est un programme piloté par CNRS Sciences informatiques pour le compte du CNRS. Il est financé dans le cadre du plan France 2030¹ et opéré par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Il est ouvert à l'ensemble de l'écosystème académique français².

Dans le cadre de l'appel « 2026-PNRIA-ANR-24-RIIA-0001 », l'équipe projet soumet à la coordination du PNRIA³ du CNRS une demande d'accompagnement détaillant le point de départ et les objectifs du projet, ainsi que l'accompagnement attendu en termes d'expertise en IA de la part des ingénieurs(e)s du programme.

1 Piloté par le secrétariat général pour l'investissement (SGPI) pour le compte du Premier Ministre.

2 Des accords particuliers peuvent être passés avec des équipes de recherche extérieures à cet écosystème.

3 Le pilotage du programme PNRIA s'appuie sur l'équipe de coordination de CNRS Sciences informatiques.

3.2 Organisation

L'accompagnement d'un projet s'étend sur une durée pouvant aller jusqu'à 6 mois. Il s'organise comme suit :

- (1) Lancement du projet : une réunion de lancement est organisée afin de clarifier les objectifs et les attentes, de définir le périmètre d'accompagnement, de valider le planning, le temps consacré par les ingénieur(e)s sur le projet ainsi que les livrables attendus dans le cadre de l'appel à projets.
- (2) Suivi opérationnel : un suivi régulier est assuré tout au long du projet au travers de points d'avancement conformément à la fréquence définie lors du lancement du projet. Chaque partie s'assure de respecter le planning établi.
- (3) Point d'avancement intermédiaire : une réunion intermédiaire est prévue afin d'évaluer l'état d'avancement du projet et, le cas échéant, de proposer des ajustements.
- (4) Fin du projet : à l'issue de la période d'accompagnement, une réunion de bilan est organisée afin d'évaluer l'atteinte des objectifs définis lors de la réunion de lancement, de présenter les livrables finaux et de dresser une synthèse des travaux. Un rapport final écrit est produit à l'occasion de cette réunion.

Les ingénieur(e)s du PNRIA du CNRS et l'équipe projet conviennent ensemble d'un rythme de réunions pour le suivi opérationnel du projet, afin de s'assurer d'un accompagnement de qualité, tout en respectant le temps imparti au projet. Les ingénieur(e)s veillent à ce que l'équipe projet et l'équipe de coordination soient tenues informées de l'avancement du projet.

L'accompagnement du projet se fait essentiellement à distance, la communication entre les ingénieur(e)s du programme et l'équipe projet s'effectue *via* des outils de visioconférence et de communication informatique selon les usages de l'équipe projet et des ingénieur(e)s du programme et en accord avec la politique de sécurité informatique du CNRS.

Un(e) ingénieur(e) du PNRIA du CNRS peut être mobilisé(e) sur 2 projets en parallèle, tout en continuant à contribuer aux activités générales du réseau définies dans le programme national de recherche en intelligence artificielle.

3.3 Développement

L'équipe projet doit mener les développements annoncés dans la demande d'accompagnement. Toute modification majeure dans l'orientation des recherches doit être discutée avec le ou les ingénieur(e)s du PNRIA, puis validée par l'équipe coordination.

Les développements demandés ne doivent pas se limiter à des développements exploratoires. Si l'équipe projet est constituée de membres réalisant des développements sur les mêmes sujets – par ex. d'autres ingénieur(e)s, des doctorant(e)s ou des post-doctorat(e)s, le travail doit être mis en synergie avec celui des ingénieur(e)s du PNRIA du CNRS et ne pas être réalisé en parallèle.

3.4 Valorisation et science ouverte

Toute valorisation du travail fourni par les ingénieur(e)s du PNRIA du CNRS doit être portée à leur connaissance (publications, mémoire de thèse, intégration sur une plateforme, etc.). Le cas échéant, la qualité de co-auteur ou co-autrice des ingénieur(e)s impliqué(e)s dans le projet doit être soumise à l'équipe de coordination du programme.

L'ensemble de la production des ingénieur(e)s du PNRIA est la propriété du CNRS. Ceci inclut les codes sources, modèles entraînés et données produites par les ingénieur(e)s du PNRIA du CNRS pendant la durée du projet en respect des licences préalables et des connaissances antérieures de l'équipe.

Toute communication ou publication sur les projets accompagnés dans le cadre du PNRIA doit mentionner le dispositif d'accompagnement PNRIA du CNRS et citer sa référence ANR : **ANR-24-RIIA-0001**⁴. Doivent également être mentionnés l'utilisation du supercalculateur Jean Zay, financé par GENCI et opéré par le CNRS, ainsi que l'environnement de l'IDRIS, unité d'appui à la recherche (UAR) du CNRS⁵.

4. Engagements respectifs

4.1 Les parties engagées par la charte

Les parties s'engagent, en toutes circonstances, à adopter une conduite empreinte de respect, de courtoisie et d'intégrité réciproques. Chacune des parties veille à exprimer ses points de vue de manière claire et constructive, sans propos injurieux, discriminatoire ou dénigrant et s'abstient de toute attitude pouvant porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité des personnes.

Les parties s'engagent à utiliser de façon responsable les ressources de calcul de Jean Zay pour limiter l'empreinte carbone du projet en se référant au référentiel de coût carbone de la consommation des heures de calcul fourni par l'IDRIS ([IDRIS - Contribution au calcul de l'empreinte carbone de Jean Zay](#)).

4.2 Équipe projet

- L'équipe projet s'engage à donner accès aux données aux ingénieur(e)s du PNRIA du CNRS. Celles-ci doivent être préalablement préparées, exploitables, labellisées et disponibles en quantité suffisante pour permettre l'entraînement des modèles prévus.
- Tous les codes sur lesquels l'accompagnement prend appui doivent être mis à disposition des ingénieur(e)s du PNRIA du CNRS accompagnant le projet.
- La demande d'allocation de ressources sur Jean Zay doit être faite par l'équipe projet pour la durée du projet, laquelle peut se prolonger au-delà de l'accompagnement par les ingénieurs(e)s du PNRIA du CNRS.

4.3 Ingénieur(e)s du PNRIA accompagnant le projet

- Au démarrage du projet, les ingénieur(e)s du PNRIA du CNRS s'engagent à transmettre une note de cadrage présentant le périmètre, les objectifs, les livrables attendus ainsi que le planning prévisionnel. Elle doit préciser également la répartition du temps et les rôles de chacun(e).
- Les ingénieur(e)s du PNRIA du CNRS s'engagent à utiliser des outils de gestion de versions pour l'ensemble du code développé dans le cadre du projet. Ce code doit être hébergé sur

⁴ Version française : « Ce travail a bénéficié du support d'ingénieur(e)s en intelligence artificielle dans le cadre d'un programme référence ANR-24-RIIA-0001. »

Version anglaise : « This work benefited from the support of engineers in artificial intelligence within a program founded by the French government through the France 2030 investment plan managed by the National Research Agency (ANR), under reference ANR-24-RIIA-000. »

⁵ Version française : « Ce travail a fait appel aux ressources de calcul du supercalculateur Jean Zay, financé par le Grand Équipement National de Calcul Intensif (GENCI) et opéré par l'Institut du Développement et des Ressources en Informatique Scientifique (IDRIS) du CNRS, ainsi qu'au support des équipes de l'IDRIS. »

Version anglaise : « This work drew on the computing resources of the Jean Zay supercomputer, funded by the French National High-Performance Computing Infrastructure (GENCI) and operated by the CNRS Institute for Development and Resources in Scientific Computing (IDRIS), as well as support from IDRIS teams. »

des forges logicielles de dépôt centralisées, sécurisées et accessibles à tous les membres de l'équipe projet.

- Les ingénieur(e)s du programme organisent les réunions, conformément au planning défini lors du lancement du projet.
- A l'issue de la réunion de bilan, les ingénieur(e)s rédigent d'un bilan final rappelant le périmètre, les objectifs, le rétroplanning et les réalisations. Ils communiquent également les documents d'évaluation à compléter par l'équipe projet.
- A l'issue de cet accompagnement, l'intégralité des codes sources, des modèles et des jeux de données, ainsi que la documentation associée (explications techniques et procédures de test), est transmise à l'équipe projet. Cela permet d'assurer une reprise efficace et une exploitation optimale des livrables.